

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Fauré. — Téléphone 9-51

Elections consulaires

TRIBUNAL DE COMMERCE
Scrutin de ballottage du 27 décembre 1919

Votants : 975

Candidats des petits commerçants (juges suppléants) : Louis Polix, 307 voix; Victor Kimpé, 303; Paul Nys, 301; Albert Plateau, 307; Henri Vahenne, 304; Arthur Delattre, 306; Jules Heuls, 307; Victor Cornil, 304.

Candidats du Tribunal de Commerce : président, Henri Eckmann, 670 voix; juges suppléants, Louis Toulmeand, 646 voix; Jean Leskiers, 646; Louis Fauré, 647; Anselme Defrennes, 644; Julien Houzet, 644; Eugène Enoual, 646; Henri Duby, 647; juges suppléants : Eugène Rossy, 584 voix; P. Demasure, 581; Samuel Griffin, 582; Alex. Parsot, 582; Paul Grandvarlet, 578; Georges Tenul, 583; Eug. Dupont, 584; Paul Millier, 583.

Tous les candidats du Tribunal de Commerce sont élus.

Taxe municipale sur les chiens

Les rôles relatifs à cette taxe sont entre les mains de M. le receveur municipal et mis en recouvrement à partir de ce jour.

LES PETES DU NOUVEAU AN A LA MAIRIE

L'occasion des fêtes de la Nouvelle Année, les bureaux de la mairie seront fermés pendant toute la journée de vendredi 2 janvier 1920, sauf le bureau de l'état-civil, qui restera ouvert le jour de neuf heures à midi, pour recevoir les déclarations de naissances et de décès seulement.

AUX COMMERCANTS

Mes présidents et membres de bureaux des Comités des commerçants des quartiers de Roubaix, sont instamment priés, par le Comité des Commerçants du Centre, d'assister à une réunion qui aura lieu à l'Hôtel de France, Grand-Place, le mardi 30 courant, à huit heures du soir, en vue de s'entendre pour l'organisation d'une réunion générale de tous les commerçants de Roubaix et ses cantons.

PROMOTION VIOLETTE

Officière de l'instruction publique : Mme Fournier, directrice de l'école primaire supérieure de Roubaix.

VENTE DE CHAUSSURES NATIONALES

48, rue des Fabricants — Mardi 30, Mercredi 31, Jeudi 1er, Vendredi 2, Samedi 3, dimanche 4. Le magasin de vente est ouvert tous les jours, de 9 heures à 11 heures, et le soir, de 8 heures à 9 heures.

TOURCOING

LE LOCK-OUT DU TEXTILE

LE SYNDICAT OUVRIER DE TOURCOING NE CEDERA PAS

Hier matin, le nombre considérable de grévistes et de chômeurs de la Maison du Peuple, montrant que les coups répétés du Consortium pour ébranler la confiance des syndiqués n'avaient pas porté.

ORDRE DU JOUR :

Les lock-outés et les grévistes du Textile de Tourcoing, au nombre de 14,000, ont eu l'honneur d'avoir entendu le clair exposé du camarade Lefebvre, secrétaire du Syndicat Textile de Tourcoing, qui a fait connaître les conditions de travail, de salaire et de retraite des ouvriers de la classe ouvrière, et qui a insisté sur les agissements de Désiré Ley et de ses partisans.

UN GESTE DE SOLIDARITE

Voilà le texte d'une circulaire qui sera distribuée demain à Roubaix et à Tourcoing.

LES LOCK-OUTÉS RETOURNERONT

Le Syndicat Textile de Tourcoing a décidé de ne pas accepter la situation actuelle.

LES LOCK-OUTÉS RETOURNERONT

Le Syndicat Textile de Tourcoing a décidé de ne pas accepter la situation actuelle.

LES LOCK-OUTÉS RETOURNERONT

Le Syndicat Textile de Tourcoing a décidé de ne pas accepter la situation actuelle.

LES LOCK-OUTÉS RETOURNERONT

Le Syndicat Textile de Tourcoing a décidé de ne pas accepter la situation actuelle.

LES LOCK-OUTÉS RETOURNERONT

Le Syndicat Textile de Tourcoing a décidé de ne pas accepter la situation actuelle.

LES LOCK-OUTÉS RETOURNERONT

Le Syndicat Textile de Tourcoing a décidé de ne pas accepter la situation actuelle.

LES LOCK-OUTÉS RETOURNERONT

Le Syndicat Textile de Tourcoing a décidé de ne pas accepter la situation actuelle.

ARRESTATION POUR ESCROQUERIE

Un nommé Vanderplanck Albert, âgé de 44 ans, journalier, demeurant à Tourcoing, rue de la République, 299, a été arrêté en vertu d'un extrait de jugement rendu le 14 novembre 1919, par le Tribunal correctionnel de Lille, qui l'a condamné à deux mois de prison pour escroquerie.

ELECTIONS CANTONALES

Déplacement du vote des Réfugiés

Les votes des réfugiés étaient au nombre de 66 au Conseil général, d'après le Conseil d'arrondissement, pour le canton Nord de Tourcoing.

CONSEIL GÉNÉRAL

Le conseil général a élu, pour la session du 27 décembre 1919, M. Rousseau, 2.471.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Réception et vérification des déclarations de dommages, des demandes d'indemnités, ainsi que des boîtes de réquisition, allocations, certificats, etc.

VENTE DE VIN ROUGE

Conditionnement place Stéphanopol. — Un litre par personne pour 1.60.

SERVICE DES VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

Amicales rue du Haze

A propos des ventes de vêtements et chaussures, nous avons reçu de M. R. Lefebvre, le secrétaire du Syndicat des Ouvriers de la Classe Ouvrière, une lettre adressée au Comité des Commerçants de Roubaix.

BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

Les Bons de la Défense Nationale sont remboursés au Bon Génie, 7 bis, rue des Augustins.

RETRAITES OUVRIÈRES

Les assurés des retraites ouvrières ont été convoqués à la séance du 27 décembre 1919.

UN ORDRE DU JOUR

Messieurs les présidents et délégués des syndicats commerciaux adhérents à l'Union Intersyndicale des Groupements commerciaux, réunis le samedi 27 décembre 1919, au siège social, 10, Grand-Place, à Lille.

LILLE

Où en est la reconstitution de l'industrie textile

208 usines tournent avec 34.661 ouvriers

Voici, après trois mois d'efforts de reconstitution, la situation exacte de l'industrie textile dans l'arrondissement de Lille.

Dans l'industrie lainière, 28 usines ont été remises en marche, ce qui porte à 79,7 % la proportion des établissements remis en marche dans cette catégorie.

Dans l'industrie cotonnière, 22 usines, avec une proportion de 35,1 %.

Dans la teinture et apprêt, 27 usines, avec une proportion de 71 %.

Dans les industries textiles diverses, 46 usines avec une proportion de 69,7 %.

Dans l'industrie lainière, 28 usines ont été remises en marche, ce qui porte à 79,7 % la proportion des établissements remis en marche dans cette catégorie.

Dans l'industrie cotonnière, 22 usines, avec une proportion de 35,1 %.

Dans la teinture et apprêt, 27 usines, avec une proportion de 71 %.

Dans les industries textiles diverses, 46 usines avec une proportion de 69,7 %.

Dans l'industrie lainière, 28 usines ont été remises en marche, ce qui porte à 79,7 % la proportion des établissements remis en marche dans cette catégorie.

Dans l'industrie cotonnière, 22 usines, avec une proportion de 35,1 %.

Dans la teinture et apprêt, 27 usines, avec une proportion de 71 %.

Dans les industries textiles diverses, 46 usines avec une proportion de 69,7 %.

Dans l'industrie lainière, 28 usines ont été remises en marche, ce qui porte à 79,7 % la proportion des établissements remis en marche dans cette catégorie.

Dans l'industrie cotonnière, 22 usines, avec une proportion de 35,1 %.

Dans la teinture et apprêt, 27 usines, avec une proportion de 71 %.

Dans les industries textiles diverses, 46 usines avec une proportion de 69,7 %.

Dans l'industrie lainière, 28 usines ont été remises en marche, ce qui porte à 79,7 % la proportion des établissements remis en marche dans cette catégorie.

Dans l'industrie cotonnière, 22 usines, avec une proportion de 35,1 %.

Dans la teinture et apprêt, 27 usines, avec une proportion de 71 %.

Dans les industries textiles diverses, 46 usines avec une proportion de 69,7 %.

Dans l'industrie lainière, 28 usines ont été remises en marche, ce qui porte à 79,7 % la proportion des établissements remis en marche dans cette catégorie.

Dans l'industrie cotonnière, 22 usines, avec une proportion de 35,1 %.

Dans la teinture et apprêt, 27 usines, avec une proportion de 71 %.

Dans les industries textiles diverses, 46 usines avec une proportion de 69,7 %.

Dans l'industrie lainière, 28 usines ont été remises en marche, ce qui porte à 79,7 % la proportion des établissements remis en marche dans cette catégorie.

Dans l'industrie cotonnière, 22 usines, avec une proportion de 35,1 %.

Dans la teinture et apprêt, 27 usines, avec une proportion de 71 %.

Dans les industries textiles diverses, 46 usines avec une proportion de 69,7 %.

Dans l'industrie lainière, 28 usines ont été remises en marche, ce qui porte à 79,7 % la proportion des établissements remis en marche dans cette catégorie.

Dans l'industrie cotonnière, 22 usines, avec une proportion de 35,1 %.

Dans la teinture et apprêt, 27 usines, avec une proportion de 71 %.

Dans les industries textiles diverses, 46 usines avec une proportion de 69,7 %.

Dans l'industrie lainière, 28 usines ont été remises en marche, ce qui porte à 79,7 % la proportion des établissements remis en marche dans cette catégorie.

Dans l'industrie cotonnière, 22 usines, avec une proportion de 35,1 %.

Dans la teinture et apprêt, 27 usines, avec une proportion de 71 %.

Dans les industries textiles diverses, 46 usines avec une proportion de 69,7 %.

Dans l'industrie lainière, 28 usines ont été remises en marche, ce qui porte à 79,7 % la proportion des établissements remis en marche dans cette catégorie.

Dans l'industrie cotonnière, 22 usines, avec une proportion de 35,1 %.

Dans la teinture et apprêt, 27 usines, avec une proportion de 71 %.

Dans les industries textiles diverses, 46 usines avec une proportion de 69,7 %.

Dans l'industrie lainière, 28 usines ont été remises en marche, ce qui porte à 79,7 % la proportion des établissements remis en marche dans cette catégorie.

Dans l'industrie cotonnière, 22 usines, avec une proportion de 35,1 %.

Dans la teinture et apprêt, 27 usines, avec une proportion de 71 %.

Dans les industries textiles diverses, 46 usines avec une proportion de 69,7 %.

Dans l'industrie lainière, 28 usines ont été remises en marche, ce qui porte à 79,7 % la proportion des établissements remis en marche dans cette catégorie.

Dans l'industrie cotonnière, 22 usines, avec une proportion de 35,1 %.

Dans la teinture et apprêt, 27 usines, avec une proportion de 71 %.

Dans les industries textiles diverses, 46 usines avec une proportion de 69,7 %.

Dans l'industrie lainière, 28 usines ont été remises en marche, ce qui porte à 79,7 % la proportion des établissements remis en marche dans cette catégorie.

Dans l'industrie cotonnière, 22 usines, avec une proportion de 35,1 %.

Dans la teinture et apprêt, 27 usines, avec une proportion de 71 %.

Dans les industries textiles diverses, 46 usines avec une proportion de 69,7 %.

CONTRE LA TAXE DE LUXE

Les commerçants font confiance au Gouvernement

Les présidents et délégués des différentes organisations commerciales de l'arrondissement de Lille se sont réunis samedi, à 6 heures, au siège de l'Union intersyndicale des groupements commerciaux, pour examiner la situation que leur crée l'application prévue de la taxe de luxe.

LA RÉUNION ÉTAIT PRÉCÉDÉE PAR M. TAFFIN, PRÉSIDENT DE L'UNION INTERSYNDICALE DE LILLE, LE BUREAU ÉTANT COMPOSÉ DE MM. WIART, CRAPEZ, ET M. OPIET, SECÉTAIRE.

M. TAFFIN donna l'abord lecture de l'ordre du jour adopté lors de la dernière réunion et protestant contre l'application de la taxe de luxe.

Depuis, M. Taffin s'est rendu à Paris pour chercher la conciliation. « Nous ne voulons pas faire d'agitation, dit-il, sans avoir voulu tenter une démarche auprès du Gouvernement ».

M. R. Lefebvre, député, doit porter d'ailleurs la question devant la Chambre.

Les démarches entreprises ne sont pas, paraît-il, restées sans résultat. Certaines concessions ont déjà été obtenues en ce qui concerne les établissements de luxe.

Reste l'application de la taxe de luxe qui s'applique aux objets de première nécessité.

D'après une lettre de M. R. Lefebvre, il serait bon de causer avec le Gouvernement avant de faire des démarches de protestation. M. Klotz, notamment, se refuse à donner gain de cause si nous ne participons pas avec lui avant de faire une réunion quelconque.

Tel est l'état de la question à l'heure actuelle.

M. Taffin est d'avis de ne pas faire de bruit inutilement et de passer par la voie parlementaire.

Il y aura lieu de demander, notamment, le relèvement des barèmes de la taxe de luxe, de façon à ce que cette taxe s'applique aux objets véritablement de luxe.

Pour le moment, il appert d'une lettre adressée par M. Klotz à M. Defory, que l'arrondissement a reçu des ordres pour appliquer la taxe de luxe qu'avec les plus grands ménagements.

Ces explications données, M. Taffin donne la parole à divers commerçants qui, tour à tour, exposent leur point de vue.

M. Taffin résume la discussion par ces paroles : « Cette taxe est antidémocratique, car elle frappe avant tout le consommateur, le travailleur manuel surtout, puisque celui-ci, de par son métier, use le plus de choses ».

M. GIRARDIN, conseiller municipal de Lille, est partisan, dit-il, d'une campagne tendant à faire supprimer la taxe de luxe. Il n'a guère confiance aux promesses qui ont été faites.

M. BIGUIN est du même avis. Il est partisan du principe de la violence. « Les promesses qui vous ont été faites, ne seront pas tenues si vous n'avez pas le courage de faire une démonstration montrant englobant les consommateurs, la masse des ouvriers et des commerçants ».

M. DELÉPOLLÉ est partisan, lui aussi, de la disparition de la taxe de luxe, même par l'ensemble du pays, à plus forte raison pour les régions dévastées. Il voudrait procéder par voie de pétition.

M. JANSSENS apporte l'adhésion du syndicat des marchands forains qui se joindront au mouvement.

M. CLARET demande si cette taxe sera appliquée à l'Alsace-Lorraine.

Enfin, M. Taffin fait adopter l'ordre du jour suivant :

UN ORDRE DU JOUR

Messieurs les présidents et délégués des syndicats commerciaux adhérents à l'Union Intersyndicale des Groupements commerciaux, réunis le samedi 27 décembre 1919, au siège social, 10, Grand-Place, à Lille.

« Contants dans le bien-fondé de leurs légitimes revendications, décidé d'attendre le résultat de l'intervention de nos parlementaires auprès du gouvernement et du Parlement ;

« Maintien énergiquement leur protestation contre l'application de la taxe de luxe dans les régions libérées ;

« Rappelant au gouvernement sa promesse de ne percevoir aucun impôt dans lesdites régions avant la réparation intégrale des dommages de guerre ;

« Restent solidaires les uns vis-à-vis des autres et prendront en temps utile, toutes les mesures nécessaires pour faire échec à la taxe dite de luxe au cas où son application serait maintenue dans les régions libérées ».

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

LES DEMANDES D'AVANCE

Les demandes d'avance en nature (matelas) sur bons de réquisition numéros 173, 177, 201 à 242 inclus, seront saisies le Lundi 29 décembre, à la Station-Magasin, 2, rue Violet, à Lille.

Les personnes dont les bons de livraison portent les numéros 224, 209 ne doivent pas se présenter.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

FACHES-THUMESNIL

FUNÉRAIRES CIVILES. — Tous les républicains et libres penseurs sont invités à assister aux funérailles civiles de Pierre Sayon, décédé à l'âge de 68 ans, chez son fils, Emile Sayon, rue Ferrer, cour Ochin. L'assemblée à la maison mortuaire, à 10 heures un quart.

LOMME

AVENIR DU PROLETARIAT

Comité de Lomme. — Assemblée générale annuelle le dimanche 28 décembre, à 11 heures précises du matin au Café de la Liberté, 10, rue de la Liberté. Modifications aux statuts.

RENNES-LEZ-LILLE

Comité de Rennes-lez-Lille. — Assemblée générale annuelle le dimanche 28 décembre, à 11 heures précises du matin au Café de la Liberté, 10, rue de la Liberté. Modifications aux statuts.

DUNKERQUE

LA GRÈVE DES OUVRIERS METALLURGISTES

Le désaccord persiste

La grève continue et tous les efforts tentés par les ouvriers pour tâcher de trouver un terrain d'entente avec les patrons restent vains. Ces derniers sont intraitables et refusent d'apporter toute concession sur les points en litige.

Les ouvriers ont décidé de continuer la grève jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction sur tous les points en litige.

LA VIE OUVRIÈRE

A ROUBAIX

BOURSE DU TRAVAIL

Les ouvriers chômeurs inscrits au bureau de placement ont à la Bourse du Travail de Roubaix sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mardi 30 courant, à 3 heures de l'après-midi, Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort.

AVIS IMPORTANT

Les veuves de guerre ont le mariage appartenant au Syndicat. Elles peuvent, si elles le désirent, profiter de la date d'entrée de leur mari, dans le Syndicat de leur nouvelle profession, et faire la déclaration de leur mariage au Syndicat de leur nouvelle profession, au lieu de le faire au Syndicat de leur ancienne profession.

AVIS IMPORTANT

Les veuves de guerre ont le mariage appartenant au Syndicat. Elles peuvent, si elles le désirent, profiter de la date d'entrée de leur mari, dans le Syndicat de leur nouvelle profession, et faire la déclaration de leur mariage au Syndicat de leur nouvelle profession, au lieu de le faire au Syndicat de leur ancienne profession.

AVIS IMPORTANT

Les veuves de guerre ont le mariage appartenant au Syndicat. Elles peuvent, si elles le désirent, profiter de la date d'entrée de leur mari, dans le Syndicat de leur nouvelle profession, et faire la déclaration de leur mariage au Syndicat de leur nouvelle profession, au lieu de le faire au Syndicat de leur ancienne profession.

A TOURCOING

SYNDICAT TEXTILE

Une assemblée générale obligatoire aura lieu le dimanche 28 décembre 1919, à 8 heures précises du soir, au siège social, Maison du Peuple, 105, rue de la Cité, pour la discussion de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des procès-verbaux ; compte-rendu financier ; action syndicale ; questions diverses.

NOTA. — Il est rappelé aux camarades que l'article 14 des statuts dit : « Toute question, pour être portée aux assemblées générales, devra être envoyée à la commission administrative au moins huit jours avant ».

Art. 15. — Aucun syndiqué ne pourra assister aux assemblées s'il n'est porteur de sa carte confédérale en règle.

A LILLE

SYNDICAT GÉNÉRAL DES MARCHANDS FORAINS

Amalgame, Colporteurs, Etalagistes

UNE IMPORTANTE RÉUNION

Une très importante réunion des marchands forains, ambulants, colporteurs, étalagistes, aura lieu le samedi 27 décembre, à 8 heures précises du soir, au siège social, 10, Grand-Place, à Lille.

Le président, prenant la parole, donna le compte rendu de l'entrevue que la délégation avait eue dans l'après-midi avec la Municipalité.

Cette dernière, ayant promis d'examiner avec la plus grande bienveillance les desiderata des marchands-forains, il rendit hommage au citoyen Coussement, conseiller municipal, pour le dévouement dont ce dernier a fait preuve en faveur des marchands-forains.

Libert donna ensuite la parole à Janssens qui lut alors à l'assemblée le rapport suivant :

« Monsieur F. Creton, adjoint au maire, Monsieur, »

Permettez-moi de retenir toute votre attention sur ce rapport qui doit faire l'objet d'une étude spéciale pour l'établissement d'un nouveau tarif de droits de place.

La municipalité de M. Charles Desalle qui, dans la séance du 13 septembre 1919, avait adopté un nouveau tarif des droits de place en remplacement de l'ancien, qu'elle jugeait notoirement insuffisant et sans inquiéter des besoins actuels de la vie, sans demander l'avis des intéressés, elle soumettait à son Conseil un nouveau tarif augmenté de 100 à 150 pour cent. Ce projet, s'il était maintenu, aurait porté le prix des places et des droits de voirie, à un taux plus élevé qu'à Paris.

« Tout en faisant dix fois moins d'affaires, si les marchands ne protestent, les nouveaux marchands, aux dépens de la classe ouvrière, placés selon le droit et la justice, auront bien dû partir devant les charges écrasantes qu'ils vont avoir à subir pour le mois de janvier (patentes, etc.) ».

Nous sommes heureux que la municipalité actuelle apporte toute sa sympathie aux petits, aux faibles, aux déshérités et plus qu'à tous autres, ont à lutter aujourd'hui.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur l'adjoint, que les villes commerçantes doivent leur prospérité à la prospérité de leurs marchés ; ceux-ci sont toujours imposés comme une nécessité et par la force des choses ils ont été les plus atteints par le chômage et la misère.

La municipalité défunte n'a rien fait pour ces marchés ; elle ne connaissait que notre bonne galette ; jamais un nettoyage des places des marchands, aux dépens de la classe ouvrière, n'a été fait ; jamais un nettoyage des places des marchands, aux dépens de la classe ouvrière, n'a été fait ; jamais un nettoyage des places des marchands, aux dépens de la classe ouvrière, n'a été fait.

La proposition que nous avons soumise dernièrement, Monsieur l'adjoint, de fixer à 50 pour cent le nouveau tarif, sera encore, pour la plupart d'entre nous, une augmentation qui n'est pas en rapport avec le chiffre d'affaires que nous faisons actuellement, avec toutes les charges que nous allons subir au début de l'année 1920.

Permettez-moi de solliciter de votre haute bienveillance de ne pas mettre en application le nouveau tarif que vous m'avez étudié, avant la bonne saison, car la période d'hiver est pour nous ce que l'on peut appeler un désastre. Nous devons nous comparer ni plus, ni moins qu'à des sinistres parmi nous, beaucoup se trouvent dans l'obligation de mener leur petit capital qui devra leur servir à renouveler, à la bonne saison, leurs étals ; il faut vivre, surtout par ces temps de vie chère, où les vivres sont hors de prix. Il ne sera pas répondu comme par M. Parmentier, lors d'une entrevue que nous avons eue, que nous ne pouvons pas nous permettre de faire cela, nous ne pouvons pas nous permettre de faire cela, nous ne pouvons pas nous permettre de faire cela.

« C'est sur notre misère qu'il avait trouvé la solution ! »

« Que l'on fasse l'abandon par les Bouches et que l'on nous rembourse les indemnités qui nous sont dues. Les camarades qui sont revenus de la tournée n'ont pas pay